

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

N° 2023-030

L'an deux mil VINGT TROIS, le QUATORZE du mois d'AVRIL, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :

03/04/2023

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT ; Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe HERITIER, David PETITON

Date d'Affichage :

03/04/2023

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Absents excusés : Messieurs Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD

Pouvoirs :

- Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Francis LEGROUT
- Monsieur Philippe BOSQUET à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire, rappelle que notre commune a été identifiée comme prioritaire par le ministère de la transition écologique dans le décret du 29 avril 2022.

Suite au courrier de la Préfecture réceptionné le 08 avril 2023, il est stipulé que l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement devront donc être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires.

Conformément à l'article 242 de la loi n°2021-1104, la commune doit délibérer pour acter son engagement à traduire ce risque dans le document d'urbanisme applicable sur son territoire via l'élaboration d'une carte locale du recul du trait de côte et d'exposition aux risques aux horizons 30 ans et 100 ans, conjointement avec la commune mitoyenne de Quiberville-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'acter l'engagement de la commune à traduire le risque de recul du trait de côte dans le document d'urbanisme applicable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT



Véronique DEPREUX,
1er adjointe